

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Mise en place des commissions thématiques de travail de la CLE Durance

Pour validation de la CLE

Des commissions thématiques sont mises en place pour contribuer aux travaux de la CLE.

Les commissions n'ont pas de prérogatives de vote mais alimentent les réflexions sur les thématiques qui les concernent. Elles contribuent au partage de connaissances, enrichissent les travaux d'études menées sur les différentes thématiques, participent aux travaux de construction des documents du SAGE.

Leur organisation est actée par la CLE. Elles peuvent être élargies à des personnes extérieures à la CLE. Les commissions sont présidées par un membre du collège des collectivités territoriales, désigné par la présidente. L'organisation des commissions pourra être amenée à être modifiée dans le temps. Les évolutions de l'organisation des commissions seront soumises à l'avis de la CLE.

A ce stade, il est proposé de mettre en place 4 commissions thématiques. Il est important de souligner que l'adaptation au changement climatique est un enjeu transversal qui a vocation à être abordé dans l'ensemble des commissions de travail.

Afin d'engager un travail de construction d'un SAGE ambitieux, pour renforcer la gestion équilibrée de la ressource en eau du territoire du SAGE à moyen et long terme, 3 commissions thématiques sont mises en place dans l'objectif d'accompagner l'élaboration d'orientations stratégiques et leur traduction dans les futurs documents du SAGE:

- Une commission « **eau et usages** », dont l'objet de travail central sera de comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau et les usages. Cette commission traitera des enjeux de partage de la ressource en eau dans un contexte de multiusage et de besoins des milieux. Les enjeux de partage de la ressource ne pouvant être traités sans tenir compte des transferts d'eau vers les territoires desservis, cette commission intégrera une réflexion globale sur les usages sans se limiter strictement aux usages du périmètre du SAGE.

La commission traitera des questions prospectives de la ressource et d'évolution des usages dans le contexte de changement climatique.

En l'absence de l'existence formelle d'un comité de suivi de l'exécution des concessions (instance prévue à l'article L 524-1 du code de l'énergie, et rendu obligatoire pour une concession ou groupement de concessions dont la puissance excède 1 000 mégawatts), cette

commission intégrera à son ordre du jour, une fois par an, un point d'information sur le suivi de l'exécution des concessions de la chaîne d'aménagement Durance Verdon.

La commission « eau et usages » travaillera sur les leviers d'adaptation à moyen et long terme permettant de garantir une gestion équilibrée de la ressource.

- Une commission « **milieux et inondations** », dont l'objet de travail central sera la gestion et la restauration des cours d'eau, au bénéfice des milieux naturels tout en améliorant la protection contre les inondations. Cette commission traitera, à l'échelle de travail du SAGE Durance (Durance et des affluents inclus dans le périmètre du SAGE), des enjeux de gestion physique, de bon fonctionnement des milieux, de gestion écologique des milieux et des liens avec les enjeux de gestion du risque inondations. Elle traitera également des leviers d'action permettant une gestion intégrée des cours d'eau et des milieux humides pour concilier les enjeux de développement du territoire tout en garantissant la pérennité des écosystèmes.
- Une commission « **connaissance et communication** », dont l'objet de travail central sera l'observation et le suivi, la valorisation et la communication autour des enjeux de la démarche de SAGE. Elle traitera notamment des questions de suivis et de partage de la donnée, des démarches de sensibilisation qui accompagnent la démarche de SAGE ainsi que des réflexions partagées sur les enjeux de communication. Cette commission traitera notamment de la mise en place d'un observatoire à l'échelle du SAGE Durance.

En complément, afin de contribuer positivement aux actions déjà engagées sur les enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, il est proposé de mettre en place une quatrième commission thématiques pour suivre les actions structurelles d'adaptation au changement climatique, planifiées sur le bassin versant de la Durance. Elle sera intitulée « Agir maintenant face au changement climatique », et contribuera indirectement à l'élaboration du SAGE.

Les membres de la CLE sont appelés à approuver l'organisation de ces commissions et à informer la présidente de la CLE (adresse : cle.durance@smavd.org), de la ou des commissions auxquelles ils souhaitent participer.